

Directive ministérielle DGAPA-018

Catégorie(s) :
 ✓ Milieux de vie
 ✓ Milieu de soins

Directive sur la mise en place de décorations de Noël dans les milieux de vie et de soins en cohérence avec l'application des protocoles de prévention et de contrôle des infections (PCI)

Nouvelle directive

Expéditeur :	Direction générale des aînés et des proches aidants (DGAPA) DGPPFC
--------------	---



Destinataire :	<ul style="list-style-type: none"> - CISSS et CIUSSS <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les directions des programmes-services; • Directeurs de la qualité; • Répondants RI-RTF des établissements. - Hôpital Sainte-Justine - Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James - Associations et organismes représentatifs de RI-RTF - Directeurs généraux des CHSLD privés (PC et PNC) - Associations des établissements privés conventionnés (AEPC) - Association des établissements longue durée privés du Québec (AELDPOQ) - Exploitants des RPA - Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA) - Regroupement québécois des OBNL d'habitation (RQOH)
----------------	--

Directive	
Objet :	La présence de décorations de Noël fait partie de nos traditions québécoises associées à la période des fêtes. Cela représente un moyen concret d'égayer les milieux de vie et les milieux de soins des usagers pendant cette période de réjouissance. L'objet de cette directive concerne la présence de décorations de Noël visibles pour les usagers à l'intérieur des milieux de vie (CHSLD, RPA, RI-RTF, RAC internats et foyers de groupe), des milieux de réadaptation en santé physique et en déficience physique, et des milieux de soins. Les mesures à implanter ont été élaborées suivant un avis émis par l'Institut national de santé publique du Québec à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux. Dans le contexte actuel, les différents milieux de vie et de soins sont encouragés à décorer, dans le respect de ces mesures à implanter.
Mesures à implanter :	<p>Considérant que la présence de décorations de Noël dans les milieux de vie, les milieux de réadaptation et les milieux de soins représente un risque infectieux faible et que celles-ci auront des effets positifs pour la population, nous sommes d'avis qu'elles peuvent être utilisées pour la prochaine période des fêtes. Voici les recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Installer les décorations hors de portée des usagers; ✓ Ne pas installer de décorations qui incitent à la manipulation (ex. : peluche musicale activée à l'aide d'un bouton);

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les surfaces fréquemment touchées doivent être accessibles en tout temps pour le nettoyage et la désinfection; ✓ Le lavage des mains avant et après manipulation notamment lors de l'installation et de la désinstallation des décorations est recommandé; ✓ Si des arbres de Noël sont installés, s'assurer qu'ils ne nuisent pas au respect de la distanciation physique; ✓ Éviter de compromettre la ventilation en obstruant les bouches de ventilation avec les décorations; ✓ Assurer en tout temps le respect des mesures d'hygiène et de salubrité recommandées pour le type de milieu dans les deux documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2910-mesures-gestion-cas-contacts-chsld-covid19.pdf ○ https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2906-mesures-prevention-milieus-soins-aigus-covid19.pdf
--	---

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource :	Direction générale des aînés et des proches aidants (DGAPA) Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés
Documents annexés :	Aucun

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par

La sous-ministre adjointe,
Natalie Rosebush

Lu et approuvé par

Vincent Lehouillier pour
La sous-ministre,
Dominique Savoie